

LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ



INDEX

Message du Président	4
1. Habitats	6
2. Espèces	8
3. Aires Protégées	12
4. Utilisation durable	14
5. Infrastructure Verte	18
6. Services écosystémiques	20
7. Investire dans la Nature	22
8. Chasseurs au bénéfice de la Nature	24
Notes de fin de document	26

MOT DU PRÉSIDENT



La perte de biodiversité est un défi de taille en Europe et dans le monde entier. Malgré de nombreux progrès comme, par exemple, la mise en place du réseau Natura 2000¹, l'objectif global, à savoir enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010², n'a pas été atteint. L'obstacle était de transformer l'adoption du Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité de 2006 en un réel engagement envers le changement. La Commission européenne a tiré des leçons de cet échec et a proposé de nouveaux objectifs ambitieux, mais plus réalistes, afin d'enrayer la perte de biodiversité et des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020³. Ceux-

ci ont été adoptés par la résolution du Parlement européen en avril 2012. Maintenant que la stratégie actuelle est à mi-parcours, il convient d'examiner les efforts qu'il reste à fournir ainsi que les efforts qui ont porté leurs fruits. Depuis 2011, la Commission européenne a pris des mesures afin d'améliorer la gouvernance européenne et de mettre efficacement en œuvre la stratégie actuelle par la création de nouveaux groupes de travail et d'initiatives ainsi que par l'implication de plusieurs parties prenantes. En outre, de nouveaux outils environnementaux, sociaux et économiques permettront de lutter contre la perte de biodiversité. Même s'il reste encore beaucoup à faire, ensemble, nous pouvons y parvenir.

La valeur de la biodiversité comprend une pluralité de perceptions, de pratiques, de connaissances et de valeurs culturelles qui exigent de la tolérance et du respect mutuel afin de pouvoir travailler ensemble. La diversité sociale reflète la biodiversité. La biodiversité et la nature ne devraient pas être sanctifiées mais socialisées. La gestion de la biodiversité n'implique pas seulement la gestion de toutes les entités biologiques ; elle implique également la gestion de la diversité sociale. Les chasseurs partagent une passion pour la nature, leur préoccupation étant d'abord d'assurer aux générations à venir la possibilité d'apprécier la nature à l'état brut avant de garantir la possibilité pour eux de chasser. C'est pour cette raison que, dans toute l'Europe, les chasseurs s'engagent tous les jours à préserver la nature et la biodiversité⁴.

Michl Ebner
Président
(MEP 1994 – 2009)

A handwritten signature in blue ink that reads "Michl Ebner".

LE MANIFESTE POUR LA BIODIVERSITÉ

1. HABITATS

La protection des habitats est un moyen fondamental de préserver la faune et la flore sauvages, maintenant ainsi la biodiversité et les services écosystémiques. Finalement, ce sont les actions individuelles au niveau local qui permettent d'obtenir des résultats significatifs.

L'Union européenne (UE)⁵ a accompli de grandes choses par le biais de la Directive Habitats⁶ en identifiant les 231 types d'habitats européens les plus importants, également inclus dans la création du réseau Natura 2000. Il est maintenant nécessaire de s'assurer que ces efforts n'ont pas été vains en menant plus d'actions pour nos habitats les plus fragiles et vulnérables sans pour autant exclure les plus courants. L'agriculture, qui constitue environ 50 % de la superficie de l'Europe, a connu un inquiétant déclin de la biodiversité⁷. Malgré le fort potentiel de la réforme de la Politique agricole commune (PAC)⁸, des actions sur le terrain demeurent nécessaires. Les chasseurs continuent de jouer leur rôle pivot en mettant en place des mesures favorables à la biodiversité dans les habitats agricoles.

La FACE et ses Membres demandent aux décideurs d'allier l'innovation, la science et, peut-être plus important encore, les connaissances locales afin de préserver les habitats les plus importants d'Europe. Il est nécessaire d'informer le public de l'importance de la préservation des zones rurales au sens large et de la restauration des habitats courants qui sont principalement proches de ces zones. Pour ce faire, toutes les parties prenantes doivent reconnaître la multifonctionnalité des zones rurales de l'Europe et trouver des moyens de travailler ensemble afin de préserver les habitats. C'est justement ce que font les chasseurs dans toute l'Europe grâce à la coopération avec les autres, en particulier les agriculteurs, les sylviculteurs et les propriétaires fonciers. Les chasseurs continueront de travailler dur, d'investir du temps et de l'argent dans leurs efforts afin de préserver les zones de chasse locales et, en fin de compte, les habitats d'Europe.



1.1 - Développer des stratégies et des politiques pour améliorer les provisions pour habitats au sein de la Politique Agricole Commune (Pilier 1 et Pilier 2).

1.2 - Continuer à travailler en collaboration avec les agriculteurs et les organisations de conservation de la nature en vue de préserver et restaurer la biodiversité des cultures à travers des actions locales.

1.3 - Collaborer avec les agriculteurs, les intérêts forestiers et les organisations de conservation de la nature en vue de développer des politiques et des stratégies pertinentes pour une gestion équilibrée des écosystèmes forestiers et bénéfique pour la biodiversité.

1.4 - Poursuivre ses efforts au niveau local en vue de préserver et restaurer les zones humides.

1.5 - Compiler et communiquer des exemples de bonnes pratiques de conservation des habitats par les chasseurs dans les paysages forestiers et agricoles et dans les zones humides.

2. ESPÈCES

Même si le maintien des habitats dans de bonnes conditions est essentiel pour satisfaire les exigences écologiques générales des espèces, certaines espèces peuvent avoir besoin d'une attention particulière dans certaines circonstances. Par exemple, les espèces menacées nécessitent des régimes de protection spéciale et les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont besoin de certaines mesures de régulation ou de contrôle. Tout cela nécessite évidemment une prise de décision consciencieuse afin d'établir un ordre de priorité pour les espèces qui demandent une attention particulière.

La Liste rouge de l'UICN⁹ fournit une évaluation de risque d'extinction des espèces au niveau mondial et fournit des informations d'appoint utiles afin d'établir des priorités. Des initiatives ont également été prises afin d'évaluer certains groupes d'espèces au niveau européen (par exemple, mammifères, reptiles, papillons)¹⁰. Malheureusement, cet objectif peut faire oublier que la nature est dynamique et que toutes les espèces ne peuvent pas prospérer immédiatement. Les flux doivent être bien gérés afin d'assurer que la diversité de la nature est conservée.



POINTS D'ACTION

La FACE va :

2.1 - Encourager les chasseurs à poursuivre leur engagement dans des programmes de surveillance et d'évaluation de l'état des espèces chassables et autres espèces d'animaux sauvages et à mettre en oeuvre les mesures de conservation appropriées.

2.2 - Exposer aux chasseurs des exemples de bonnes pratiques relatives aux programmes d'identification des espèces, aux plans de régulation des prélèvements (cf. limitations de tableaux de chasse), au rétablissement et à la conservation.

2.3 - Communiquer aux chasseurs la nécessité d'identifier, de contrôler et d'éviter l'introduction d'espèces de faune ou de flore envahissantes.

2.4 - Contribuer à la formulation de politiques sur des dossiers tels que le contrôle des EEE et la conservation des grands carnivores.

2.5 - Encourager le développement et l'exécution de plans de gestion et de plans d'action, en particulier pour les espèces considérées à risque.

2.6 - Contribuer à l'élaboration de guides interprétatifs pour des dossiers comme la chasse en période de conditions climatiques rigoureuses (ex : froid extrême ou temps sec, feux de forêt, déversements accidentels d'hydrocarbures et épizootie)

2.7 - Poursuivre leur contribution à la conservation des espèces en danger (ex : Oie naine, Faucon crécerellette, Lynx ibérique).

2.8 - Collaborer pour la conservation et l'utilisation durable des oiseaux migrateurs et à la conservation des habitats sur leurs voies de migration (notamment dans le cadre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie, AEWA).

2.9 - Encourager l'utilisation durable et le contrôle de l'équilibre écologique des espèces opportunistes répandues et des prédateurs communs (par ex. le renard, les corvidés, les mustélidés).



3. ZONES PROTÉGÉES

On n'insistera jamais trop sur l'importance des zones protégées pour la nature et la biodiversité ; le réseau Natura 2000 constitue à cet égard une excellente base pour la conservation de la nature dans l'UE. En même temps, les Directives Oiseaux¹¹ et Habitats laissent place à la flexibilité en autorisant les activités socio-économiques dans les sites Natura 2000, à moins qu'ils n'aient un effet négatif sur la conservation des espèces ou des habitats pour lesquels les sites ont été créés. Cependant, ce dernier concept est souvent mal interprété, compris ou reçu au niveau local.

Étant donné l'origine anthropique de la majorité des habitats européens, les zones protégées ne peuvent pas être des refuges indépendants mais doivent être intégrés dans l'environnement multifonctionnel. Certains des sites de protection des espèces sauvages les plus importants en Europe ont survécu aux pressions engendrées par le développement et la destruction due à des activités utilisant des ressources fauniques, telles que la chasse. Malheureusement, la chasse constitue souvent une activité facile à limiter et à interdire pour les autorités locales dans les zones protégées. C'est en adoptant des approches plus pragmatiques de protection des zones au plan national que nous parviendrons à améliorer la conservation. Nous soulignons que la protection n'est qu'une partie de la conservation et ne la représente pas à elle seule.

POINTS D'ACTION

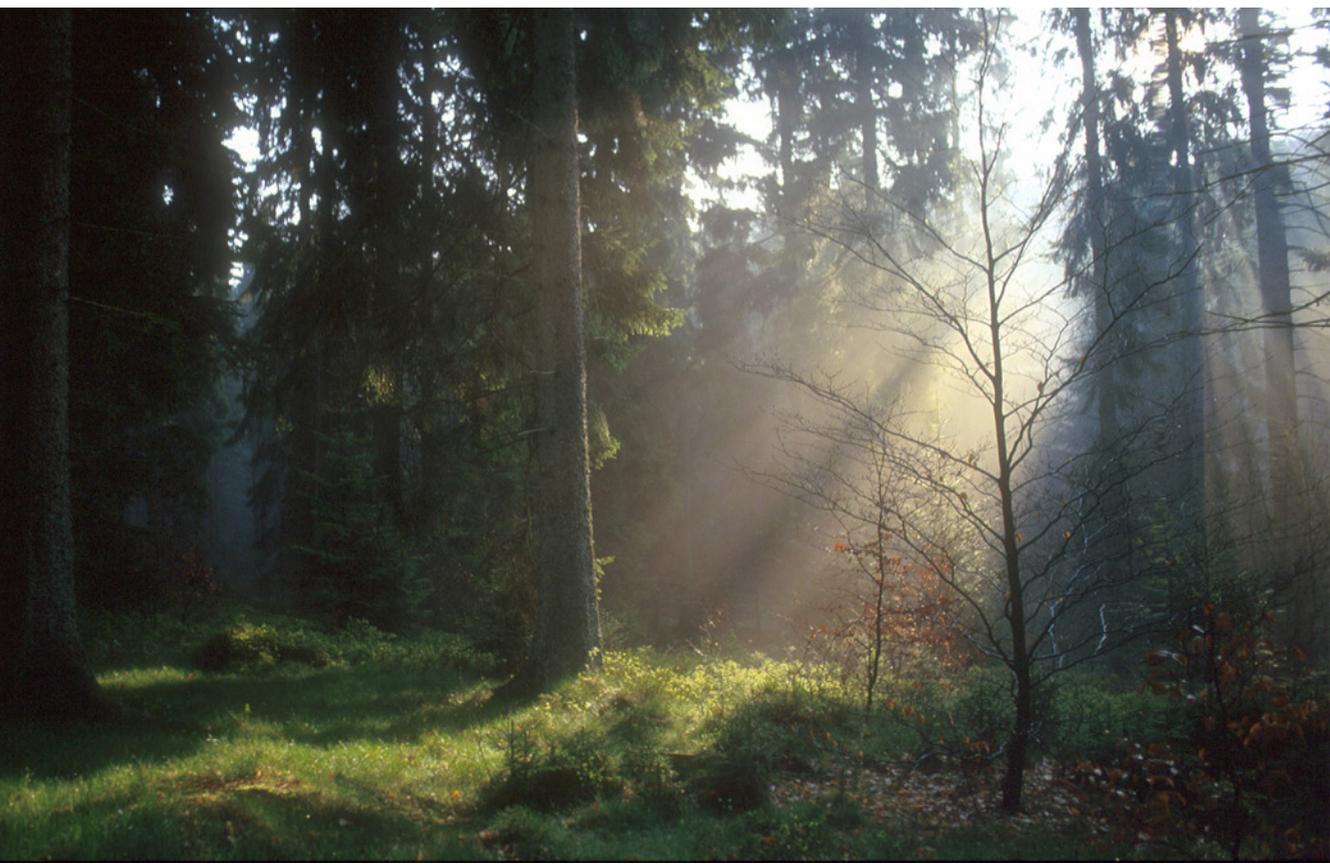
La FACE va :

3.1 - S'impliquer dans la facilitation du dialogue et la résolution de conflits entre les divers acteurs au sein des zones protégées.

3.2 - Continuer à promouvoir l'engagement des chasseurs dans la gestion des zones protégées en collaboration avec les autorités compétentes pertinentes et avec d'autres acteurs (notamment concernant Natura 2000).

3.3 - Compiler des exemples de bonnes pratiques pour la communauté cynégétique et le grand public.

3.4 - Continuer à promouvoir la mise en oeuvre des Lignes directrices de l'UICN pour les zones protégées.



4. UTILISATION DURABLE

Partant du fait que les humains font partie de la nature, la Convention sur la diversité biologique (CDB)¹² et l'UE considèrent que les ressources biologiques doivent être utilisées de manière durable. L'UE en particulier, le Conseil de l'Europe¹³ et la CDB ainsi que d'autres accord environnementaux internationaux (la Convention sur les espèces migratrices (CMS)¹⁴; l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)¹⁵; etc.) reconnaissent tous la légitimité de la chasse comme étant une forme d'utilisation de la nature.

À cet égard, le Conseil de l'Europe associé à de nombreuses parties prenantes a produit la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité. Celle-ci définit un ensemble exhaustif de principes et de directives pour la chasse durable¹⁶.

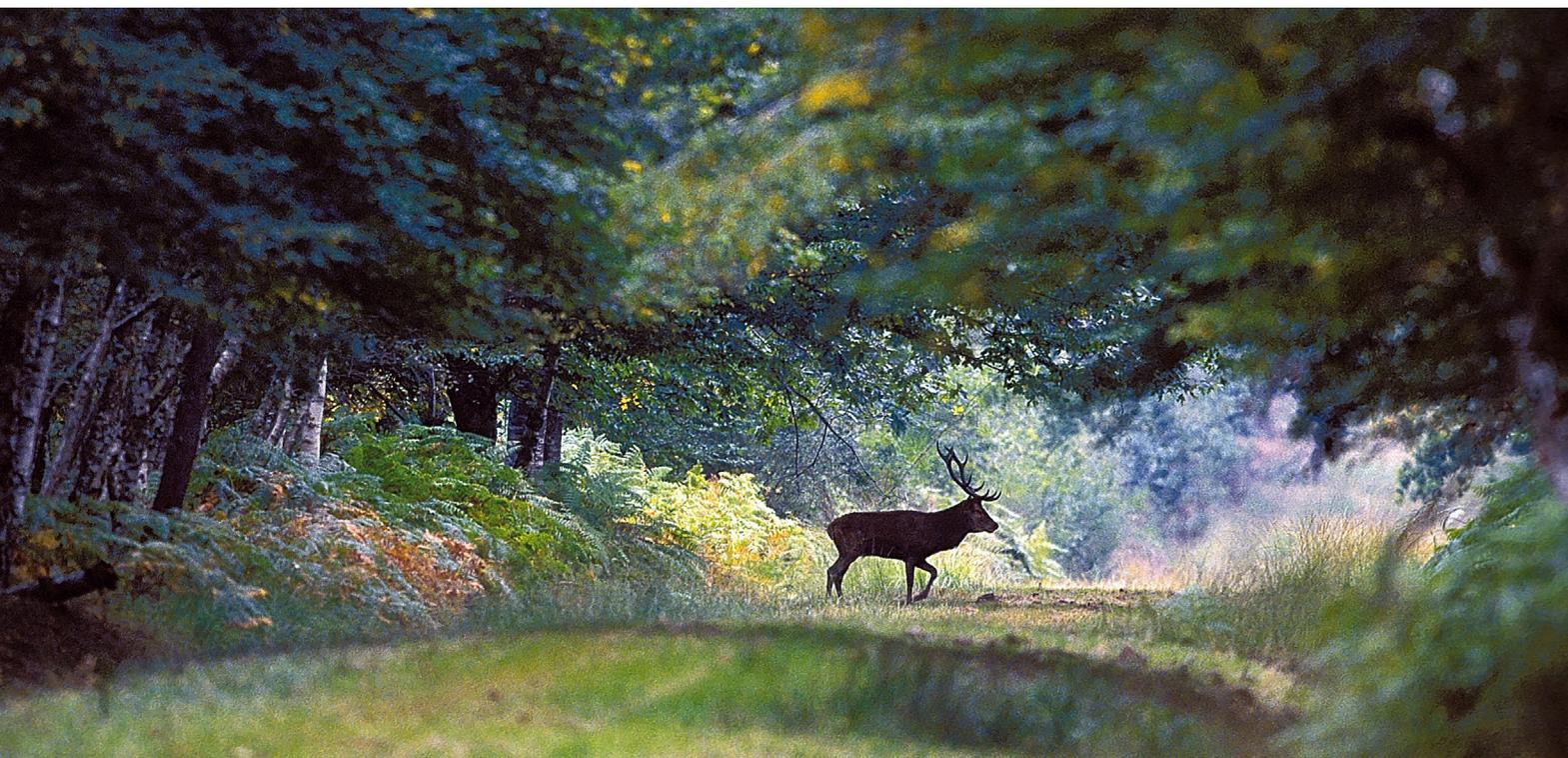
Finalement, l'UE a aussi encouragé le dialogue au sujet de la chasse durable aux oiseaux par le biais de l'Initiative¹⁷ pour une chasse durable. La conservation de la nature progresserait davantage si l'UE venait à élaborer et adopter des stratégies sur base de l'expérience de l'Initiative pour une Chasse Durable, encourageant ainsi la reconnaissance et l'engagement des utilisateurs de la faune sauvage dans les politiques et les actions de conservation. La FACE et ses Membres demandent aux autres ONG de conservation et groupes de la société civile de mener un dialogue constructif avec les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage et leurs organisations afin qu'ils contribuent mieux à la conservation de la nature au moyen de l'utilisation durable. Nous continuerons de maintenir et de favoriser l'utilisation durable par le biais de la chasse en tant qu'outil de conservation.

POINTS D'ACTION

La FACE va :

4.1 - Veiller à améliorer la compréhension générale des principes de l'utilisation durable et de leur mise en oeuvre, tel que promu dans les Principes d'Addis-Abeba de la CDB et dans la Charte européenne de la Chasse et de la Biodiversité du Conseil de l'Europe.

4.2 - Orienter leurs efforts en vue de l'élaboration d'une nouvelle initiative pour une utilisation durable de la faune sauvage, complémentaire à l'Initiative pour une Chasse Durable, avec représentation crédible et soutien de la part des utilisateurs de la faune sauvage.



4.3 - Encourager la collecte de données de tableaux de chasse et de statistiques de populations et ils faciliteront les recherches pour évaluer la durabilité des pratiques cynégétiques.

4.4 - Chercher des moyens d'engager et d'organiser les chasseurs locaux et leurs connaissances et expériences, en vue d'une bonne gestion et de bonnes pratiques pour la mise en oeuvre des Politiques Nature et Biodiversité de l'UE.

4.5 - Conscientiser le public sur l'utilisation raisonnée des espèces chassables, en insistant sur la prévention du gaspillage et sur les bénéfices pour la santé de la viande de gibier sauvage.



5. INFRASTRUCTURE VERTE

L'Europe est le continent le plus fragmenté du monde¹⁸. Les zones protégées, comme les sites Natura 2000, constituent des piliers fondamentaux pour la conservation de la nature, mais les habitats à large échelle sont d'une importance tout aussi capitale pour la nature. En effet, ils lui apportent suffisamment de résilience pour faire face aux modifications ainsi qu'à l'instabilité environnementales. À mesure que le développement continue et que le stock de la nature s'épuise, la flexibilité de la nature diminue. La conservation des habitats à large échelle est cruciale pour protéger les écosystèmes et leur apporter connectivité, flexibilité et résilience.

Le concept d'infrastructure verte¹⁹ vise à permettre aux zones naturelles existantes de se reconnecter et à améliorer la qualité écologique générale de la ruralité au sens large. Une infrastructure verte permettra également de préserver des écosystèmes sains afin qu'ils continuent de fournir de précieux services à la société. Par conséquent, l'infrastructure verte constitue un outil qui utilise la nature pour offrir des services et des avantages écologiques, économiques et sociaux. Certes, les mesures spécifiques, comme les ponts verts, sont importantes, mais la gestion de la ruralité au sens large est déterminante pour une bonne conservation de la nature. C'est là où les chasseurs ont un rôle essentiel à jouer puisqu'ils gèrent une grande partie des zones rurales en collaboration avec les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les sylviculteurs, les communautés locales et d'autres acteurs. Bien que cette gestion concerne essentiellement les espèces chassables, elle a également un effet positif sur un large éventail d'autres espèces et habitats.

Il faudrait faire bien plus encore pour identifier et promouvoir le rôle des chasseurs dans la gestion coopérative de l'Infrastructure Verte. Des mesures pourraient être élaborées pour encourager les chasseurs et leurs organisations locales à s'assurer que la gestion de ces zones s'inscrit dans les objectifs de gestion des habitats à large échelle.

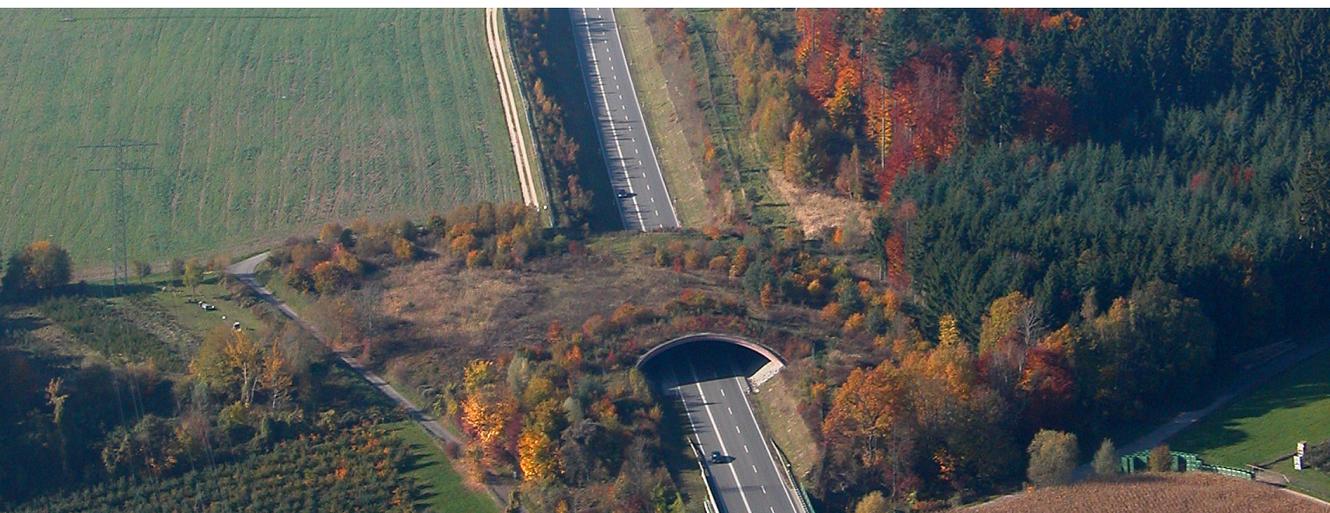
POINTS D'ACTION

La FACE va :

5.1 - Continuer à promouvoir, dans la mesure du possible, la gestion durable des territoires de chasse, à travers des systèmes de coordination et de coopération volontaires (tels que les Unités de gestion cynégétiques) destinés à préserver une infrastructure verte essentielle à la conservation de la nature au niveau des paysages, à protéger ainsi les écosystèmes et à augmenter la connectivité du paysage et sa capacité d'adaptation au changement climatique.

5.2 - S'activer à démontrer et à expliquer les mesures de gestion avérées fructueuses dans les territoires de chasse soutenant l'infrastructure verte.

5.3 - Contribuer activement au développement de politiques pour une Infrastructure verte au sein de l'UE.



6. SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

Chaque jour, nous utilisons des ressources environnementales, que ce soit directement ou indirectement, à des fins de consommation ou autre. Nos vies dépendent de la nature, non seulement pour ses services conditionnant la vie (comme la purification de l'air et de l'eau) mais aussi pour ceux contribuant à notre bien-être et à nos loisirs.

Les dernières recherches en matière d'économie environnementale, tels le Rapport Stern²⁰ et l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB)²¹, commencent à souligner la valeur considérable des services écosystémiques pour la société. La présence d'écosystèmes fonctionnels est indispensable. En Europe, la plupart des écosystèmes sont soumis à des facteurs anthropogéniques importants et nécessitent une gestion active tant pour préserver que pour améliorer leur fonctionnement. Nous reconnaissons l'importance des zones protégées – en particulier le réseau Natura 2000 – qui constituent un pilier pour les écosystèmes, mais nous sommes également attentifs aux habitats européens à large échelle. Ce sont souvent les chasseurs qui, en tant qu'utilisateurs des services écosystémiques et gestionnaires partiels des écosystèmes, conservent activement les habitats à large échelle et contribuent ainsi à la résilience et à la restauration des écosystèmes.

Au niveau de l'UE, nous saluons et encourageons le développement d'outils qui permettent d'évaluer les services écosystémiques, d'inclure cette perspective dans la conservation de la nature et d'évaluer la nature dans la comptabilité de l'UE²². Cependant, il convient d'être prudent lors de cette évaluation de la nature afin que le processus ne se réduise pas à mettre un prix sur la nature. D'une part, les politiques relatives à la nature, telles que les politiques relatives à l'agriculture (Politique Agricole Commune, PAC), aux forêts (large éventail de politiques communautaires²³) et à la pêche (Politique Commune de la Pêche, PCP²⁴), sont systématiquement révisées pour répondre aux exigences de la conservation mais devraient, d'autre part, veiller à ce que ces secteurs puissent préserver leurs moyens d'existence, comme c'est le cas pour les autres secteurs de la société.

POINTS D'ACTION

La FACE va :

6.1 - Essayer d'améliorer l'information sur les écosystèmes et sur les services qu'ils fournissent, en continuant à s'impliquer dans la recherche collaborative et la surveillance, en vue de valoriser les atouts de la biodiversité.

6.2 - Essayer d'améliorer la compréhension générale du rôle important des écosystèmes sains et résistants et des services fournis par ces écosystèmes, en s'impliquant dans des programmes de sensibilisation et des activités éducatives destinés aux chasseurs et au grand public.

6.3 - Prôner que les travaux de conservation entrepris par les chasseurs locaux contribuent à la préservation et à l'amélioration des écosystèmes fonctionnels.

6.4 - Soutenir et encourager activement les travaux de la Plateforme intergouvernementale politique et scientifique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).



7. INVESTIR DANS LA NATURE

La société n'investit pas assez dans la nature. Néanmoins, il n'est pas simplement question de débloquer des fonds pour la nature ; il s'agit également d'être capable de les utiliser là où ils sont le plus nécessaires. L'UE et ses États membres consacrent une partie de leurs ressources financières à l'environnement. Ces ressources sont généralement bien utilisées, mais elles sont limitées.

Les chasseurs paient leur part depuis longtemps tant en espèces qu'en nature. Les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage consacrent également une partie considérable de leur temps et de leurs efforts à des travaux de conservation de la nature tout au long de l'année. Outre les effets positifs sur l'environnement, ces actions améliorent nos connaissances de la nature. Selon les estimations, les chasseurs de l'UE investissent à eux seuls près de 16 milliards d'euros par an dont une bonne partie revient à la nature²⁵. Finalement, à travers leurs activités de gestion de la faune sauvage, les chasseurs de nombreux pays amortissent les coûts qui, sans cela, devraient être supportés par les contribuables, en compensant les dommages occasionnés et en gérant les populations sauvages. En outre, les chasseurs et les autres utilisateurs de la faune sauvage veillent à ce qu'une valeur soit attribuée à la nature via les services et le bien-être qu'elle procure, non seulement en Europe mais aussi dans le monde entier. Puisque la reconnaissance de la valeur de la nature détermine l'investissement, ces valeurs, elles, déterminent généralement la différence entre conservation de la faune sauvage et destruction de la faune sauvage. La FACE et ses Membres continueront d'investir leurs ressources dans la nature et de maximiser les bénéfices à travers les actions suivantes:



POINTS D'ACTION

La FACE va :

7.1 - Améliorer la compréhension générale de la trajectoire des ressources investies par les chasseurs dans le cadre des écosystèmes, afin de pouvoir mieux cibler et valoriser les investissements dans la nature.

7.2 - Examiner et encourager le développement d'outils économiques (biodiversity banking, primes fiscales, subsides, financements) destinés à soutenir les mesures de conservation de la nature associées à une utilisation durable de la nature, comme la chasse, en vue de trouver des solutions à long terme pour la conservation de la biodiversité.

7.3 - Encourager les actions associées à la chasse, à travers des projets de développement rural générant de l'emploi, des affaires et d'autres activités économiques soutenant la nature.

8. CHASSEURS AU BÉNÉFICE DE LA NATURE

La biodiversité, c'est la nature. La nature a besoin de gens qui comprennent sa complexité et qui sont disposés à travailler avec elle. À travers l'Europe, des millions de chasseurs œuvrent en faveur de la conservation de la nature, principalement à travers des actions locales et régionales.

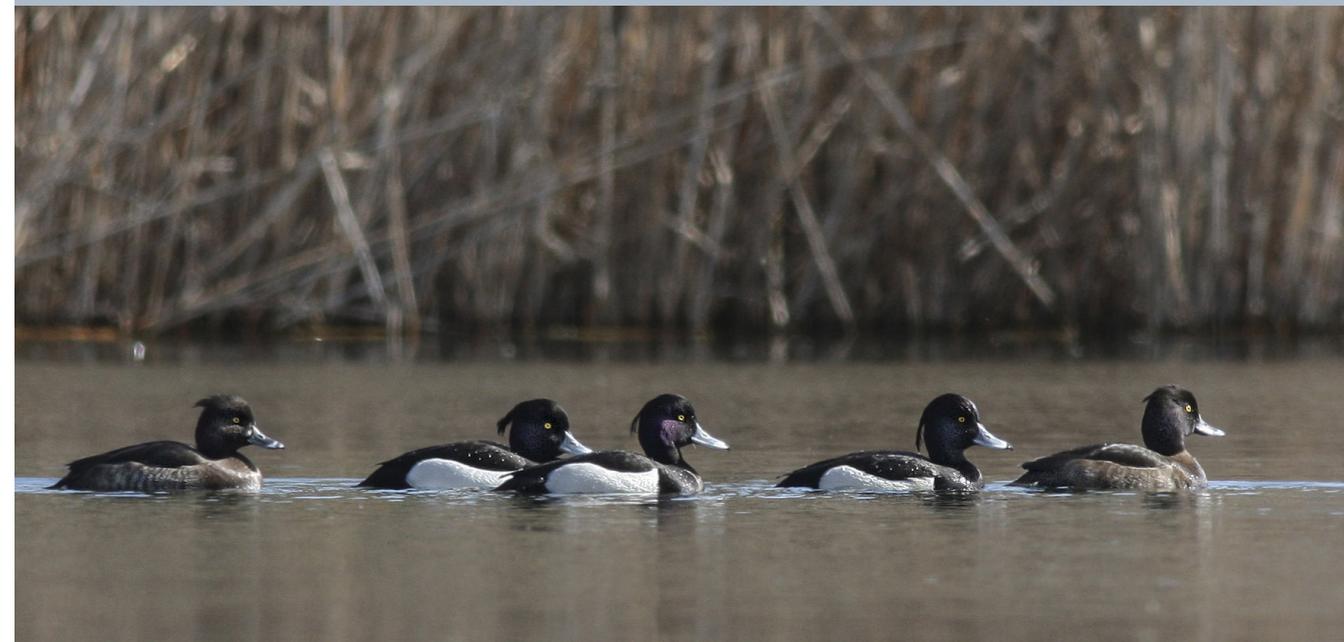
Grâce à nos efforts collectifs, nous garantissons la pérennité des activités cynégétique et nous démontrons surtout que nous nous soucions de la nature. La contribution des chasseurs à la biodiversité se manifeste de multiples façons. Dans un monde de plus en plus urbanisé, les chasseurs, où qu'ils vivent, conservent un lien avec la nature. Ils possèdent des connaissances et des pratiques traditionnelles qui sont encore pertinentes de nos jours pour la conservation de la nature. À titre d'exemple, « lire » l'environnement est devenu une aptitude rare et de plus en plus limitée aux chasseurs, aux naturalistes de terrain et aux gestionnaires de territoire.

Par ailleurs, les chasseurs ont aussi évolué avec leur temps et ils contribuent, à travers leur implication dans la recherche et la surveillance, aux connaissances contemporaines sur la nature et la biodiversité. Ils consacrent du temps et de l'argent à des activités de conservation de la nature tout au long de l'année et souvent dans des zones quelconques qui n'auraient autrement pas attiré l'attention et où pourtant la conservation de la nature est un besoin réel.

Ce Manifeste témoigne de notre engagement en faveur de la chasse durable et, par conséquent, de notre contribution positive à la conservation de la biodiversité et la conservation de notre patrimoine commun qu'est la Nature!



8.1 - Nous instaurerons un système de rapports et de révision à échéances régulières afin de prouver que la contribution des chasseurs à la conservation de la biodiversité est conforme aux décisions prises par la communauté européenne et internationale et reste centrée sur les priorités entendues et les exigences du public.



NOTES DE FIN DE DOCUMENT

¹ Le réseau Natura 2000 - http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm

² Plan d'action communautaire en faveur de la biodiversité - http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/index_en.htm

³ La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020, Commission européenne - <http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/2020.htm>

⁴ Exemples issus d'études de cas – Les chasseurs pour la conservation - <http://www.face.eu/nature-conservation/hunters-for-conservation>

⁵ Le portail de l'Union européenne - <http://europa.eu>

⁶ Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, Commission européenne - http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective/index_en.htm

⁷ Progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, Agence européenne pour l'environnement - www.eea.europa.eu/publications/progress-towards-the-european-2010-biodiversity-target-indicator-factsheets

⁸ La politique agricole commune après 2013, Commission européenne - <http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/>

⁹ La Liste rouge des espèces menacées de l'UICN- www.iucnredlist.org

¹⁰ La Liste rouge européenne - <http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/>

¹¹ Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages - http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/birdsdirective/index_en.htm

¹² La Convention sur la diversité biologique – <http://www.cbd.int>

¹³ Le Conseil de l'Europe – <http://www.coe.int>

¹⁴ La Convention sur les espèces migratrices – <http://www.cms.int>

¹⁵ Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie – <http://www.unep-aewa.org>

¹⁶ Charte européenne de la chasse et de la biodiversité, Council of Europe 2008, Nature and environment, No. 150.

¹⁷ L'Initiative pour une chasse durable, Commission européenne - http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/wildbirds/hunting/index_en.htm

¹⁸ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire – <http://www.maweb.org>

¹⁹ Infrastructure verte, Commission européenne - http://ec.europa.eu/environment/nature/ecosystems/index_en.htm

²⁰ Le rapport Stern sur l'aspect économique du changement climatique - http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/+http://www.hm-treasury.gov.uk/media/4/3/executive_summary.pdf

²¹ L'économie des écosystèmes et de la biodiversité – <http://www.teebweb.org>

²² La cartographie et l'évaluation des écosystèmes et de leurs services (MAES) en Europe - <http://biodiversity.europa.eu/maes>

²³ Politique forestière européenne, Commission européenne - <http://ec.europa.eu/environment/forests/fpolicies.htm>

²⁴ Politique commune de la pêche, Commission européenne - http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/index_en.htm

²⁵ Projet FP6 GEM-CON-BIO, Commission européenne – http://cordis.europa.eu/result/rcn/47150_en.html

MEMBRES DE LA FACE

- Albanie - Federata e Gjuetareve te Shqiperise
- Allemagne - Deutscher Jagdverband e.V.
- Autriche - Zentralstelle Österreichischer Landesjagdverbände
- Belgique - Royal Saint-Hubert Club de Belgique / Hubertus Vereniging Vlaanderen vzw
- Bosnie-Herzégovine
 - Lovački Savez Herceg-Bosne (LSHB)
 - Lovački Savez Republike Srpska (LRRS)
 - Savez Lovačkih organizacija BiH (SLOBiH)
- Bulgarie - Съюз на ловците и риболовците в България
- Chypre - ΚΥΠΡΙΑΚΗ ΟΜΟΣΠΟΝΔΙΑ ΚΥΝΗΓΙΟΥ ΚΑΙ ΔΙΑΤΗΡΗΣΗΣ ΑΓΡΙΑΣ ΖΩΗΣ
- Croatie - Hrvatski Lovački Savez
- Danemark - Danmarks Jægerforbund
- Espagne - Oficina Nacional de la Caza
- Estonie - Eesti Jahimeeste Selts
- Finlande - Suomen Metsästäjäliitto
- France - Fédération Nationale des Chasseurs
- Grèce - ΚΥΝΗΓΕΤΙΚΗ ΣΥΝΟΜΟΣΠΟΝΔΙΑ ΕΛΛΑΔΟΣ
- Hongrie
 - Országos Magyar Vadászkamara
 - Országos Magyar Vadászati Védegylet
- Irlande - National Association of Regional Game Councils
- Italie - FACE Italia
- Lettonie - Latvijas Mednieku Asociācija
- Lituanie - Lietuvos mediotojų ir žvejų draugija
- Luxembourg - Fédération Saint-Hubert des Chasseurs du Grand-duché de Luxembourg asbl
- Malte - Federazzjoni Kaċċaturi Nassaba Konservazzjonisti
- Monténégro - Lovački Savez Crne Gore
- Norvège - Norges Jeger-og Fiskerforbund
- Pays-Bas - Jagersvereniging
- Pologne - Polski Związek Łowiecki
- Portugal
 - Confederação Nacional dos Caçadores Portugueses (CNCP)
 - Federação Portuguesa de Caça (FENCAÇA)
- République tchèque - Ceskomoravská Myslivecká Jednota
- Roumanie - Asociația Generală a Vanatorilor și Pescarilor Sportivi din România (AGVPS)
- Royaume-Uni - FACE UK
- Serbie - Lovački savez Srbije
- Slovaquie - Slovenský Poľovnícky Zväz
- Slovénie - Lovska zveza Slovenije
- Suède - Svenska Jägareförbundet
- Suisse - JagdSchweiz / ChasseSuisse / CacciaSvizzera / CatschaSvizra
- Turquie - Turkiye Atıcılık Ve Avcılık Federasyonu

